



EN ROUTE VERS DUBAÏ

NOTE DE POSITIONNEMENT POUR LA COP28 2023



INTRODUCTION

En près de 30 ans de conférences des parties à la CCNUCC, jamais les effets de l'évolution rapide du climat n'ont été aussi évidents et les besoins aussi urgents.

L'année 2022 a été marquée par des inondations sans précédent au Pakistan et aux États-Unis, des tempêtes extrêmes en Afrique australe, des incendies de forêt en Europe et des vagues de chaleur record en Inde. Il semblait que la situation ne pouvait pas empirer, et puis 2023 est arrivée, et le Canada a pris feu, des parties de la Libye ont été balayées et le sud de l'Europe a suffoqué, démontrant qu'aucune région de notre planète n'est à l'abri des pertes et des dommages infligés par les changements constants de notre atmosphère provoqués par les êtres humains.

« Les effets du changement climatique touchent des questions telles que la réduction de la pauvreté, l'égalité de genre et la sécurité alimentaire, et aggravent les risques liés aux infrastructures, à la politique et à la sécurité. Le changement climatique fait voler en éclats les cloisonnements qui dictent généralement la manière dont nous abordons les défis du développement. »

Mais si le changement climatique nous touche tous et toutes, ce sont ceux et celles d'entre nous qui sont déjà vulnérables qui en souffrent le plus. Le changement climatique exacerbe les inégalités et [compromet les progrès accomplis](#) dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les effets du changement climatique touchent des questions telles que la réduction de la

pauvreté, l'égalité de genre et la sécurité alimentaire, et aggravent les risques liés aux infrastructures, à la politique et à la sécurité. Le changement climatique fait voler en éclats les cloisonnements qui dictent généralement la manière dont nous abordons les défis du développement. Chez CARE, nous essayons d'avoir une vision d'ensemble et nous mettons à profit notre expérience de 75 ans dans l'humanitaire et le développement dans les négociations. C'est pourquoi nous savons que le pouvoir, la résilience et le potentiel d'adaptation se trouvent en première ligne de la crise climatique.

Pour CARE, l'égalité de genre est la pierre angulaire de l'action climatique. Les femmes sont en première ligne dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de la santé. Leur expertise et leur leadership peuvent être la clé pour surmonter les tempêtes du changement climatique - mais nous ne pouvons pas attendre d'elles qu'elles le fassent seules. L'égalité de genre doit être intégrée dans toutes les négociations et les femmes et les filles doivent être présentes à la table des décisions. Tous les gouvernements doivent prendre des mesures climatiques équitables sur le plan du genre, tant au niveau national qu'international. Les pays riches doivent tenir leurs engagements et augmenter leur financement, la nécessité d'un financement prenant en compte le genre pour l'adaptation et les pertes et dommages étant particulièrement urgente. C'est là que se trouve la vulnérabilité, mais c'est aussi là que se trouvent les forces, les solutions et les capacités.

Il est profondément injuste que ces communautés vulnérables se battent pour survivre alors qu'elles n'ont que très peu contribué à la crise. L'ensemble du continent africain contribue pour [moins de 4 %](#) aux émissions mondiales. L'industrie des combustibles fossiles représentait [plus de 90 %](#) des émissions mondiales en 2022. Si nous voulons avoir une chance de limiter les températures mondiales à moins de 1,5 °C et de créer un avenir sûr et durable pour nous tous, nous devons opérer une transition équitable des combustibles fossiles vers des énergies propres et renouvelables, et nous devons le faire maintenant. La technologie est disponible, mais la transition nécessite une volonté politique. Pour faire écho à [l'appel récent](#) de l'Agence internationale de l'énergie

QU'EST-CE QU'UNE ACTION CLIMATIQUE QUI INTÈGRE LE GENRE ?

Une action climatique qui intègre le genre signifie un engagement fondamental à aborder la question entrelacée du changement climatique et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle reconnaît que le changement climatique affecte différemment les hommes et les femmes et que leurs perspectives et expériences différentes doivent être au cœur des politiques et actions en matière de climat.

Lors de la COP28, cela implique d'abandonner les discussions séparées sur le genre et d'inclure les femmes et les autres groupes marginalisés en tant que décideurs clés dans toutes les discussions sur le climat. Pour que la prise de décision soit efficace et durable, elles doivent participer à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des efforts climatiques mondiaux et nationaux. L'action climatique qui intègre le genre signifie également l'intégration des considérations de genre dans tous les aspects de la politique et du financement du climat, en veillant à ce qu'une part significative du financement du climat soit consacrée à des objectifs d'égalité de genre. Pour ce faire, la collaboration avec des organisations dirigées par des femmes et des organisations de défense des droits des femmes, tant au niveau local qu'international, est essentielle. En outre, cela signifie qu'il faut rendre obligatoires les évaluations de l'impact sur le genre de l'action climatique, en créant un cadre systématique pour mesurer et suivre les progrès.

(AIE), une coopération internationale forte est cruciale, et « les gouvernements doivent distinguer le climat de la géopolitique, étant donné l'ampleur du défi à relever ». Une autre stratégie clé pour renforcer la résilience des moyens de subsistance, l'adaptation et l'atténuation consiste à mieux intégrer dans la planification et le financement des systèmes alimentaires nationaux des actions telles que la production alimentaire durable, la réduction des pertes et des déchets alimentaires, l'adoption de régimes alimentaires sains et durables et l'amélioration de la nutrition, la conservation et la restauration des écosystèmes, ainsi que la généralisation de pratiques saines en matière de sols.

Mais le feront-ils ? Les scientifiques et les négociateurs, en particulier ceux des pays vulnérables, [perdent patience](#), tandis que les [questions tournent autour](#) des intérêts et de la légitimité du leadership de cette COP en particulier, qui n'a pas réussi jusqu'à présent à se démarquer des intérêts de l'industrie des combustibles fossiles. Avec le tout premier bilan mondial à l'ordre du jour, qui évalue les progrès collectifs vers l'objectif de l'Accord de Paris, et l'aggravement de la crise de confiance entre les pays sur le financement du climat, les négociations s'annoncent difficiles.

En bref, cette COP sera la plus complète depuis Paris et les enjeux sont importants. CARE continuera à défendre les questions qui comptent le plus pour l'organisation, ses partenaires et les communautés qu'elle sert, comme elle l'a fait au cours des 15 dernières années.

L'ADAPTATION INTÉGRANT LE GENRE

Lors de la COP21, avec d'importantes contributions de la délégation de CARE, l'Accord de Paris a établi l'Objectif mondial sur l'adaptation (OMA) pour améliorer la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique. En établissant l'OMA, l'article 7 de l'Accord de Paris a élevé l'adaptation d'un effort local à une ambition mondiale intégrée dans les efforts de développement durable et liée aux objectifs d'atténuation que les gouvernements se sont engagés à atteindre dans l'Accord.

Afin de mieux comprendre, conceptualiser et finalement atteindre l'Objectif mondial sur l'adaptation, un programme de travail de deux ans, appelé Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation (GlaSS), a été lancé lors de la COP26 à Glasgow. Son ambition était de définir les éléments clés de l'objectif, y compris les méthodologies, les indicateurs, les mesures et les sources de données pour soutenir l'évaluation des progrès en matière d'adaptation et améliorer et soutenir les mesures d'adaptation par le biais de processus menés par les pays. Lors de la COP27 en Égypte, avec l'aide de CARE, les parties ont convenu d'entamer l'élaboration d'un cadre pour guider la réalisation de l'OMA, en vue d'adopter ce cadre lors de la COP28. À Dubaï, les parties doivent s'assurer qu'elles réalisent les progrès indispensables à l'adoption et à la mise en œuvre de l'OMA.

Le principal défi pour l'adaptation reste l'insuffisance des financements, ceux en provenance des pays développés et des agences multilatérales étant toujours orientés en faveur de l'atténuation

et ne correspondant pas aux besoins actuels d'adaptation des pays vulnérables. Lors de la COP26, CARE a salué l'engagement des pays développés à doubler le financement pour l'adaptation d'ici 2025 par rapport aux niveaux de 2019 - même s'il s'agit d'une goutte d'eau dans l'océan par rapport au montant nécessaire du [financement de l'adaptation](#). Il s'agit d'une étape importante pour remédier au déséquilibre entre le financement de l'adaptation et celui de l'atténuation. Cependant, comme le montre le récent rapport de CARE, les pays développés [n'ont pas encore réussi à définir une voie](#) pour respecter cet engagement. En outre, une très petite partie des financements va aux organisations locales et dirigées par des femmes, avec seulement [2,9 % des financements de développement liés au climat](#) qui identifient l'égalité de genre comme un objectif principal.

DEMANDES CLÉS POUR LA COP28

- ❖ Pour parvenir à un équilibre entre le soutien à l'atténuation et à l'adaptation, la promesse de la COP26 de doubler au moins le financement de l'adaptation doit être étayée par une feuille de route claire sur la manière d'y parvenir ainsi que par de nouveaux engagements financiers concrets lors de la COP28, en particulier pour les fonds spécifiques à l'adaptation qui se concentrent sur les initiatives menées par les femmes et qui luttent contre les inégalités entre femmes et hommes.
- ❖ Les parties doivent réaliser les progrès indispensables en matière d'adaptation en établissant et en adoptant le cadre de l'OMA et convenir d'une décision substantielle de la COP sur l'opérationnalisation de l'OMA.
- ❖ La COP28 doit encore accélérer l'intégration de l'adaptation dans la planification locale, nationale et régionale, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation participatifs, inclusifs et avec une approche transformative du genre.
- ❖ Intensifier la mise en œuvre de l'action en faveur des systèmes alimentaires durables, notamment en renforçant les voies de transformation des systèmes alimentaires nationaux élaborées dans le cadre du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires et en soutenant leur mise en œuvre conjointe, leur examen régulier et leur alignement sur les objectifs climatiques, y compris par le biais d'accords dans le cadre des travaux conjoints de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre de l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (SSJW). Il convient de renforcer et d'exploiter les mécanismes de gouvernance inclusifs et participatifs qui tiennent compte des interfaces entre les systèmes alimentaires et les droits humains, l'égalité de genre et les moyens de subsistance dans le contexte de l'adaptation.
- ❖ Les canaux de financement de l'adaptation doivent être réformés afin d'augmenter l'allocation et l'accès pour ceux et celles qui en ont le plus besoin :
 - Réduire les obstacles administratifs ;
 - Financer et soutenir les institutions locales et les groupes dirigés par des femmes, notamment en mettant en œuvre les principes clés de l'adaptation et du renforcement de la résilience menés au niveau local.

LE FINANCEMENT DE LA JUSTICE CLIMATIQUE

En 2009, les pays développés se sont engagés à soutenir les activités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les pays en développement. Il a été convenu qu'ils fourniraient des financements accrus, nouveaux et additionnels, pour atteindre 100 milliards de

dollars USD par an d'ici 2020 au plus tard. L'Accord de Paris a également prolongé les obligations de soutien financier spécifiques pour le groupe des pays développés. Toutefois, cet engagement n'a pas été respecté jusqu'à présent. Les pays développés affirment que l'objectif sera atteint en 2023, mais jusqu'à présent, ils n'ont pas fourni d'informations transparentes pour appuyer cette affirmation. Dans son rapport "[Hollow Commitments](#)" publié en juin, CARE a examiné les projets des pays développés en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et s'est demandé s'ils étaient conformes à ces obligations. Ces soumissions combinées ne prouvent pas que l'objectif de 100 milliards de dollars sera atteint cette année. Les grands contributeurs en termes de financement climatique, tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis, ont même des difficultés à atteindre leurs objectifs actuels. Il n'est pas clair non plus quels pays et quelles institutions multilatérales sont censés apporter quelle contribution.

En outre, le financement international de la lutte contre le changement climatique était censé s'ajouter à l'aide publique au développement (APD) destinée à l'éradication de la pauvreté et à d'autres priorités de développement. Un autre rapport de CARE publié en septembre, "[Seeing Double](#)", a révélé que, jusqu'à présent, la plupart des financements climatiques des pays développés ne s'ajoutaient pas à l'APD. Cela signifie que moins de ressources que prévu sont disponibles pour la lutte indispensable contre la pauvreté, l'éradication de la faim et la poursuite des objectifs de développement durable (ODD). Même si les mesures d'adaptation et d'atténuation peuvent avoir des effets bénéfiques multiples sur les objectifs de développement durable et peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'instauration d'une égalité entre les hommes et les femmes, les besoins et l'urgence sont tels qu'il est essentiel de tenir la promesse d'une APD de 0,7 % du PNB de chaque pays et d'allouer les montants appropriés au financement de la lutte contre le changement climatique.

En dehors de la CCNUCC, un débat stimulant sur les sources de financement novatrices/alternatives a repris dans la période précédant le sommet pour un nouveau pacte financier mondial organisé par la France en juin 2023. Différentes options de taxes ont été mises sur la table pour financer l'action climatique, y compris la réponse aux pertes et dommages, une demande fortement soutenue par certains chefs d'État et de gouvernement de pays particulièrement vulnérables au changement climatique. Toutefois, aucun engagement concret n'a été pris à cet égard, hormis la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les nouvelles ressources financières possibles par le biais de la fiscalité. Lors du sommet africain sur le climat de septembre 2023, les dirigeants africains ont appelé les dirigeants mondiaux à soutenir la mise en œuvre d'un système mondial de taxation du carbone sur le commerce des combustibles fossiles, le transport maritime et l'aviation, ainsi que d'une taxe mondiale sur les transactions financières.

DEMANDES CLÉS POUR LA COP28

- ❖ Le financement de la lutte contre le changement climatique doit être nouveau et s'ajouter aux engagements de l'APD, doit être basé sur des subventions, être prévisible et facilement accessible.
- ❖ Les pays développés doivent fournir des informations claires et quantitatives sur la manière dont ils fourniront 100 milliards de dollars de financement climatique en 2023, et

ils doivent s'engager à combler le déficit des années précédentes afin qu'un total de 600 milliards de dollars soit fourni au cours de la période 2020-2025.

- ❖ Alors que le processus d'élaboration d'un nouvel objectif chiffré collectif, ou *New Collective Quantified Goal* (NCQG) pour l'après-2025 sur le financement du climat ne devrait s'achever qu'en 2024, la COP28 devrait convenir de paramètres clés :
 - Le nouvel objectif devrait être fondé sur les besoins, ce qui entraînerait une augmentation massive du financement de la lutte contre le changement climatique ;
 - Il y aura des objectifs annuels pour 2026-2030 et des sous-objectifs pour le soutien public à l'atténuation et à l'adaptation ainsi que pour les pertes et dommages ;
 - Seuls les financements climatiques s'ajoutant aux engagements de l'APD et aux éléments de subvention doivent être pris en compte.
- ❖ Les organisations dirigées par des femmes doivent être incluses en tant que parties prenantes clés dans le nouvel objectif de financement du climat, les critères de financement et l'allocation. Tous les financements doivent comporter des dispositions visant à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Les modalités de financement doivent être réévaluées afin de garantir un financement flexible, accessible et adapté aux besoins des femmes et des filles dans les communautés touchées.

LES FEMMES EN ACTION

Lucky Akter est devenue responsable de la réduction des risques de catastrophe (RRC) après avoir reçu une formation de CARE Bangladesh. En tant que responsable RRC, elle participe à des activités de préparation aux catastrophes et à la diffusion d'avis d'alerte précoce en cas de catastrophe. Lucky vit dans un écosystème de zone humide unique au nord-est du Bangladesh, qui a la forme d'un grand bol. Pendant la mousson, la région est submergée par 3 à 4 mètres d'eau et presque chaque année, des inondations soudaines se produisent. La vie et les moyens de subsistance des habitants sont fortement affectés par les vastes étendues d'eau turbulente qui endommagent ou détruisent les cultures et autres biens. Lucky encourage sa communauté à suivre les avis d'alerte précoce et à identifier des endroits sûrs pour stocker des aliments secs et d'autres produits. Elle recueille les avis d'alerte précoce auprès du gouvernement local et diffuse rapidement ces mises à jour, en liaison avec les imams et les mouajjins pour partager les avertissements via les systèmes de haut-parleurs des mosquées, donnant ainsi à ses voisins le temps de déplacer leurs biens. Lucky a aidé plus de 100 ménages lors de catastrophes liées au climat et fait partie des 2 841 responsables RRC formés par SHOUHARDO III, dont 67 % sont des femmes.



- ❖ Les parties devraient se mettre d'accord sur des sources innovantes/alternatives de financement sous forme de subventions qui peuvent générer des ressources nouvelles et additionnelles pour l'action climatique, y compris un minimum de 50 milliards de dollars par an pour la réponse aux pertes et dommages d'ici à 2024 (par exemple, une taxe sur l'effet d'aubaine pour l'industrie des combustibles fossiles, la réorientation des subventions aux combustibles fossiles, des taxes internationales sur le transport aérien commercial de passagers et les émissions du transport maritime international). L'approche visant à mobiliser ces fonds doit être ancrée dans le principe du « pollueur-payeur » et dans les principes fondamentaux de la CCNUCC que sont l'équité, la justice, l'impartialité et l'accès.

FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRE LES PERTES ET LES DOMMAGES

Lors de la COP27, avec la contribution d'une solide délégation CARE, la lutte pour la justice climatique a fait un grand pas en avant. En Égypte, le financement des pertes et dommages a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour de la COP - non sans mal - et les gouvernements ont pris la décision novatrice de mettre en place de nouvelles modalités de financement (FA), ainsi qu'un fonds dédié, afin d'aider les pays en développement particulièrement vulnérables à faire face aux pertes et dommages.

Pour concrétiser la promesse de Charm el-Cheikh, les gouvernements ont convenu d'établir un « comité de transition » (CT), composé de 24 délégués nationaux, chargé de formuler des recommandations sur la manière de rendre opérationnels les nouveaux accords de financement et le fonds lors de la COP28. Cinq réunions et deux ateliers sous les auspices du CT ont eu lieu entre mars et novembre, au cours desquels les membres du CT ont engagé un dialogue franc et ouvert malgré de fortes divergences, principalement entre les pays développés et les pays en développement. La cinquième réunion a été ajoutée au pied levé après que les membres du CT4 ne soient pas parvenus à un accord sur des questions clés telles que la localisation du fonds et les sources de financement pour l'alimenter.

Enfin, le CT a adopté le document clé comprenant les recommandations pour une décision de la COP/CMA et l'instrument de gouvernance proposé pour le fonds au début du mois de novembre, avec une proposition d'héberger le fonds pour les pertes et dommages sous l'égide de la Banque mondiale (BM) pour une période intérimaire de 4 ans, à condition que la BM confirme dans un délai de six mois après la COP28 qu'elle est en mesure de remplir les différentes conditions énoncées dans le texte. Cependant, tous les pays siégeant au CT ont exprimé leur déception et leurs réserves à l'égard du document final. Les pays en développement sont particulièrement préoccupés par le manque d'envergure identifié pour le fonds, ainsi que par la faiblesse du langage sur les sources de financement qui ne contraint pas les émetteurs historiques à fournir un soutien, mais les incite seulement à le faire tout en encourageant les autres pays à compléter volontairement. L'instrument de gouvernance lui-même reste très vague sur les sources de

financement et, bien qu'il mentionne des « sources innovantes », il n'inclut pas spécifiquement une référence aux taxes sur les industries les plus polluantes qui ont pris de l'ampleur au cours des derniers mois, y compris lors du sommet de juin 2023 pour un nouveau pacte financier mondial. Plusieurs membres du CT, issus de pays en développement et de pays développés, se sont également plaints de la suppression des références à une approche basée sur les droits humains dans l'instrument de gouvernance. En ce qui concerne la gouvernance, il est également très problématique qu'aucun siège ne soit accordé aux communautés affectées et aux représentants de la société civile au sein du conseil d'administration du fonds pour les pertes et dommages. En ce qui concerne l'éligibilité, le texte maintient l'éligibilité du fonds pour tous les « pays en développement particulièrement vulnérables » et mandate le Conseil du fonds pour développer un système d'allocation des ressources, avec un pourcentage minimum d'allocation pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, sans exclure les autres pays en développement de l'accès au financement. À la toute fin du CT5, les États-Unis ont explicitement rejeté l'ensemble des documents, en mentionnant en particulier les paragraphes sur les sources de financement.

Les pays devront donc déterminer leur approche en vue de la COP28, qu'il s'agisse d'ouvrir l'instrument de gouvernance, de donner des orientations supplémentaires par le biais de la décision de la COP ou d'essayer de combler les lacunes dans le cadre du développement détaillé du fonds dans les années à venir, ainsi que des discussions sur le futur objectif de financement de la lutte contre le changement climatique (voir plus haut).

Au-delà du fonds pour les pertes et dommages, il sera également important que les parties prennent les prochaines mesures pour rendre opérationnel le réseau de Santiago sur les pertes et dommages, un organe de soutien technique pour les pays confrontés à des pertes et dommages.

DEMANDES CLÉS POUR LA COP28

- ❖ CARE exhorte les Parties de parvenir à un accord d'ici la COP28 sur l'opérationnalisation des nouveaux accords de financement pour répondre aux pertes et dommages. Il est essentiel que le fonds pour les pertes et dommages joue un rôle central et de coordination dans l'architecture de financement des pertes et dommages.
- ❖ Il est essentiel de veiller à ce que le fonds pour les pertes et dommages soit guidé par les principes suivants : équité, accessibilité, responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives, appropriation par les pays, financements nouveaux et additionnels, instruments financiers fondés sur des subventions et ne créant pas de dette, avec une approche fondée sur les droits et une approche transformatrice du genre, et participation significative et efficace des communautés touchées.
- ❖ Par le biais de différents guichets de financement, le fonds pour les pertes et dommages devrait soutenir un large éventail d'activités, y compris l'aide au lendemain des catastrophes climatiques en complément de la réponse humanitaire, ainsi que les efforts de réhabilitation et de reconstruction à plus long terme, la réponse aux événements à évolution lente, et devrait permettre un accès direct aux communautés, y compris aux organisations dirigées par des femmes et aux organisations de défense des droits des femmes, aux communautés autochtones ainsi qu'à d'autres groupes marginalisés.
- ❖ Les pays riches devraient être les premiers responsables du renflouement du fonds, mais les contributions provenant de diverses sources publiques, privées, philanthropiques et innovantes/alternatives devraient également être recherchées. Tous les pays en

développement particulièrement vulnérables devraient pouvoir bénéficier du soutien du fonds, mais en accordant une priorité claire (par exemple, par une allocation initiale majoritaire des fonds) aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables (y compris les PMA et les PEID), le financement devant être axé sur les segments particulièrement vulnérables de la population.

- ❖ CARE appelle tous les pays développés et les autres pays ayant des parts d'émissions et des capacités significatives à annoncer rapidement de nouveaux engagements en faveur du fonds pour les pertes et dommages, si possible pendant la COP elle-même, en plus des engagements d'APD de 0,7 %, et que ceux-ci ne soient pas comptabilisés comme financement de l'adaptation afin d'éviter un détournement de l'augmentation absolument nécessaire de ce financement.
- ❖ Les gouvernements doivent convenir d'une organisation hôte pour le réseau de Santiago sur les pertes et dommages (SNLD) qui dispose d'une représentation régionale adéquate et élire les membres du conseil consultatif du SNLD. Il sera essentiel de veiller à ce que le SNLD commence pleinement ses travaux en 2024 et fournisse une assistance technique essentielle aux pays les plus vulnérables, notamment par le biais d'évaluations des besoins spécifiques à chaque pays.
- ❖ Bien que des fonds supplémentaires soient nécessaires, nous devons faire un meilleur usage des fonds existants qui ont un impact sur les interventions des systèmes alimentaires qui bénéficient aux résultats climatiques, ainsi qu'à toute une série d'autres résultats, y compris la santé publique et le bien-être social.



L'ADAPTATION EN ACTION

Buumba, 45 ans, est mère de sept enfants et petite agricultrice dans le sud de la Zambie. Sa région est confrontée à de graves sécheresses, à de fortes pluies et à des crues soudaines, ce qui rend difficile la culture de légumes, de maïs et de céréales. Au début de l'année 2023, une inondation a déplacé plus de 4 000 personnes rien que dans le district de Buumba, laissant ses champs sous l'eau. Il ne lui restait plus grand-chose à récupérer. Mais une culture a survécu : un maïs orange plus tolérant au stress. Non seulement il était encore debout après les inondations, mais il est riche en vitamine A dans un pays où plus de la moitié des enfants de moins de cinq ans souffrent d'une carence en vitamine A. En travaillant avec CARE et en choisissant d'adapter sa culture, Buumba peut toujours cultiver du maïs et nourrir sa famille malgré les défis extrêmes causés par le changement climatique.

L'ATTÉNUATION POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Le dernier rapport du GIEC a mis en évidence [l'ampleur sans précédent](#) du défi à relever pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, à la suite de rapports antérieurs et de multiples décisions des COP confirmant le manque d'action. Plus d'un siècle de combustion des énergies fossiles nous a amenés à une température de [1,2 °C](#) au-dessus des niveaux préindustriels, 2023 pouvant être la première année à franchir le seuil de 1,5 °C. Pour rester en dessous de 1,5 °C, où, [selon les](#)

[modèles](#), nous pourrions être en mesure d'éviter les pires effets potentiels du changement climatique, il faudra des réductions profondes, rapides et soutenues des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs. Selon le GIEC, pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, les émissions doivent atteindre leur maximum au plus tard en 2025 et être réduites de [43 % d'ici à 2030](#). Malheureusement, le [rapport du PNUÉ sur les écarts d'émissions](#) publié en 2022 montre que les récents engagements nationaux ne nous permettent pas d'atteindre cet objectif. Nous sommes encore loin de l'objectif de l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2°C et, selon le PNUÉ, les politiques en place laissent présager une hausse des températures de 2,8°C d'ici la fin du siècle.

Tous les gouvernements, les entreprises et les ONG - y compris CARE - doivent donc prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs mondiaux de réduction des émissions d'ici à 2030. Tout gouvernement ou entité qui affirme quand et comment il atteindra des émissions nettes nulles doit le faire en s'appuyant sur des objectifs de réduction des émissions solides et fondés sur la science. Des éléments mineurs de compensation hautement crédibles et de grande qualité pourraient jouer un rôle, mais uniquement dans le cadre d'une stratégie de réduction solide, et non comme la première ou la seule étape de la lutte contre les émissions. CARE est fermement convaincu que la priorité doit être donnée à l'atténuation et à la réduction effective des émissions au niveau national, notamment en abandonnant rapidement les combustibles fossiles et en passant à des énergies renouvelables durables. La transition énergétique vers un système alimenté par les énergies renouvelables et exempt de combustibles fossiles offre également la possibilité de créer des emplois inclusifs dans l'industrie des énergies renouvelables. La participation et la représentation significatives des femmes et des filles dans toute leur diversité, ainsi que des peuples autochtones, des communautés locales, des jeunes et des autres groupes marginalisés, doivent être encouragées à tous les niveaux des opérations commerciales, de la prise de décision au partage des revenus, en passant par la mise en œuvre.

DEMANDES CLÉS POUR LA COP28

- ❖ Pour avoir une chance de limiter le réchauffement à 1,5 °C, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent atteindre leur maximum avant 2025 au plus tard, être réduites d'au moins 43 % d'ici à 2030 et d'au moins 60 % d'ici à 2035, par rapport aux niveaux de 2019. Toutes les parties à la CCNUCC, et en particulier les pays développés et les autres pays du G20, doivent accroître l'ambition de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) afin de combler les « écarts d'émissions » et de combler les « écarts de mise en œuvre » au moyen de politiques et d'actions permettant d'atteindre ces objectifs.
- ❖ CARE souligne également que l'Accord de Paris stipule que les Parties devraient prendre des mesures pour conserver et renforcer leurs réservoirs et puits de carbone, tels que les forêts et les tourbières, et qu'elles devraient le faire d'une manière dirigée par les communautés et fondée sur les droits humains, notant que les avantages des approches durables des terres et des écosystèmes sont beaucoup plus larges que leur impact sur les émissions et doivent être récompensés de manière adéquate.
- ❖ Les parties, dans le cadre des discussions sur l'agriculture, devraient également renforcer leur soutien à des mesures équitables, résilientes et justes dans le cadre d'une approche des systèmes alimentaires qui prend en compte les émissions au-delà de la production agricole - y compris les pertes et les déchets alimentaires, le transport de transformation, la consommation, la perte de biodiversité et le changement d'affectation des terres - ce qui

est crucial pour atteindre nos objectifs d'atténuation (et également d'adaptation) tout en garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale. Les interventions visant à mettre en place des bioéconomies circulaires (utilisation des déchets alimentaires pour produire de l'énergie ou des engrais, etc.) ou à renforcer les chaînes d'approvisionnement locales se sont révélées efficaces en termes d'équité, de résilience et d'émissions climatiques, et devraient être étendues à plus grande échelle.

- ❖ Toutes les parties à la CCNUCC doivent convenir d'une sortie rapide, juste et équitable des énergies fossiles dans tous les secteurs d'ici à 2050 au plus tard, conformément à une limite de température de +1,5°C.
- ❖ Les parties doivent se mettre d'accord sur un objectif global en matière d'énergies renouvelables : tripler la capacité mondiale d'énergies renouvelables pour atteindre 11 000 GW d'ici 2030, en déployant au moins 1 500 GW par an d'ici 2030. Cet objectif devrait être complété par des améliorations substantielles en matière d'économies d'énergie dans le but de réduire la demande totale d'énergie finale au niveau mondial, ainsi que par un soutien financier accru aux pays en développement ayant des besoins particuliers.
- ❖ Les gouvernements et les entreprises devraient également prendre des mesures supplémentaires pour accélérer la décarbonisation des secteurs à fortes émissions (transport maritime, aviation, agriculture).